

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

visée à l'article R. 121-19 du code de l'environnement

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Q ENERGY France, via une société de projet à créer, **la CPES TUILIERE EST**, ouvre, à son initiative, une concertation préalable du **10 juin 2025** au **24 juin 2025** inclus pour son projet de parc solaire « **Tuilier Est** », sur la commune de Eyraud-Crempse-Maurens.

Le présent projet sera composé de **8 176** panneaux solaires, de **1** structure de livraison et **1** bâtiment de stockage, pour une puissance cible de **5.07 MWc**.

Le projet pourrait alimenter l'équivalent de la consommation de **2 800** personnes, soit environ **1 430** tonnes de CO² évitées par an.

Pendant la durée de la concertation préalable, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance de ce dernier sur le site internet **<https://tuiliere-est.qenergy-projets.fr/concertation>** ou encore en mairie de Eyraud-Crempse-Maurens où sera mis à disposition le dossier de concertation.

Le public pourra également adresser à la CPES TUILIERE EST ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : **qef-solaire@qenergy.eu**. Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Concertation préalable – Observations ».

Des observations peuvent également être envoyées à l'adresse postale suivante :

A l'attention de **Fahd RABO**
Immeuble Tribequa
43 rue d'Armagnac
33800 BORDEAUX.

Un registre sera également laissé à disposition, à la mairie de Eyraud-Crempse-Maurens, et sera accessible aux horaires d'ouverture de la mairie.

Le lundi et le mardi de 08h à 12h et de 13h à 17h

Le mercredi de 08h à 12h

Le jeudi et le vendredi de 08h à 12h et de 13h à 16h

Le samedi de 09h à 12h

Vous êtes également invités à venir prendre connaissance de ce projet lors de la permanence publique qui aura lieu le jeudi 12 juin 2025 de 14h00 à 17h00 à la mairie de St Julien de Crempse.

Le bilan de la concertation préalable sera publié dans les 3 mois suivant la fin de la concertation sur le site internet dédié